

26 - Développement commercial de la Place Cassin - Opération d'aménagement des grandes surfaces et d'un restaurant - Bilan de l'exercice 2012 - Prévisions financières de l'exercice 2013

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Levier de croissance, le commerce contribue fortement au dynamisme de l'économie française et à la création d'emplois, le commerce de proximité remplit une fonction essentielle dans les territoires souvent en situation de repli ou marginalisés, à la fois sociale, économique et environnementale :

- Maintien voire relance de l'emploi dans les territoires concernés,
- Garantie d'un service de proximité aux habitants, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes âgées ou socialement en difficultés,
- Contribution à la cohésion sociale d'un territoire en créant un lieu convivial de rencontres et de brassage des populations,
- Participation à la sécurisation d'un quartier grâce à l'existence d'une animation constante,
- Réponse à des objectifs de développement durable grâce à un bilan carbone amélioré en diminuant les déplacements pour réaliser les achats de première nécessité.

Pour les populations résidentes, le commerce de proximité est un élément fondamental de la qualité de vie et de l'ambiance du quartier.

Ainsi que l'a montré une enquête réalisée par l'institut CSA en juin 2008 pour le compte de l'association Centre-Ville en Mouvement, «Les commerces de proximité dans les zones urbaines sensibles», les habitants de ces zones déclarent à 90 % que les commerces de proximité rendent un quartier vivant et à 38 % qu'il s'agit du premier facteur d'animation d'un quartier.

Le maintien d'un commerce de proximité résulte d'une double nécessité, il s'agit d'abord de disposer d'un lieu accessible où trouver des biens de consommations de tous les jours qui permettent notamment à de nombreuses personnes d'accéder à une autonomie et de sortir de la dépendance d'autrui.

D'autre part, les commerces de proximité créent du liant, redynamisent et rendent plus vivants les quartiers, en remettant l'humain au centre de la consommation.

C'est pourquoi la Ville de Besançon s'investit très fortement dans le maintien d'une activité commerciale pérenne dans les quartiers bisontins en mettant en œuvre ses moyens financiers et humains pour la maintenir, et ce au service de l'intérêt général qui guide toute l'action de la Ville de Besançon.

Préoccupée par ces problématiques, la Ville de Besançon s'est impliquée très fortement sur le quartier de Planoise, particulièrement le secteur de Cassin pour pallier la carence du secteur privé.

C'est pourquoi, par délibérations des 16 janvier et 11 décembre 1995, le Conseil Municipal a adopté le dispositif par lequel la SAIEMB est chargée, par la Ville, dans le cadre d'une concession d'aménagement, d'acheter, d'aménager et de louer les locaux sis Place Cassin cédés par le Groupe CARREFOUR pour y implanter des commerces, et ceux acquis à la SCI Saint-Pierre pour y adjoindre un restaurant (Restaurant Inter-Entreprises et Inter-Administrations).

Le Conseil Municipal du 6 mai 2011 a décidé la prorogation de la convention initiale de concession jusqu'au 31 décembre 2014, avec pour objectifs de réaliser les travaux de remises aux normes énergétiques, d'améliorer la rentabilité économique et de réorganiser les surfaces commerciales. Il a également confié à la SAIEMB, devenue Aktya, l'Immobilier d'Entreprise du Grand Besançon, la mission de rechercher la sortie du dispositif via la commercialisation du site notamment.

Dans le prolongement de cette prorogation, le Conseil Municipal du 12 septembre 2011 a autorisé l'acquisition des lots commerciaux propriété de la Participation Foncière, laquelle acquisition a été réalisée en fin d'année 2011.

La SEM Aktya se trouve donc propriétaire unique de l'ensemble des lots commerciaux et a réalisé depuis la remise aux normes énergétiques du RIE, ainsi que l'embellissement des façades et procédé à leur isolation phonique et thermique.

La nouvelle configuration des locaux ainsi que la commercialisation des surfaces créées est en cours de réalisation.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état d'avancement de l'opération et des prévisions pour les années futures.

A - Bilans de l'exercice 2012

I - Opérations d'aménagement de grandes surfaces

1 - Bilan physique

Intermarché fonctionne depuis mai 1995 et Malin Plaisir depuis septembre 1997. Un salon de coiffure, deux boutiques de produits exotiques et un espace restauration complètent la galerie. Plusieurs cellules appartenant à la Participation Foncière sont actuellement inoccupées. Ce centre commercial est redevenu un élément moteur pour le quartier de Planoise.

2 - Bilan financier

Le compte d'exploitation prévisionnel fixait une dépense totale de 713 000 €. Le compte qui vous est soumis s'élève à 712 387 €.

Le montant des recettes prévu était de 587 000 €, celui réalisé est de 589 252,81 €.

Il en résulte donc un déficit d'exploitation de 123 134,19 €, cohérent avec le prévisionnel, et que la Ville s'est engagée à compenser par la convention signée en 1995.

3 - Participation à l'équilibre 2012

Au vu du prévisionnel présenté pour le centre commercial par Aktya, le Conseil Municipal du 13 décembre 2012 avait autorisé le versement de 126 000 € pour l'exercice 2012. Un premier acompte de 106 000 € a été versé. Un mandat sera donc émis pour le solde de 17 134,19 € sur la ligne 204.90.20422.0095056.10011.

II - Aménagement restaurant

1 - Bilan d'activité

Le restaurant fonctionne depuis septembre 1996. Le nombre moyen de repas servis par jour est de 300 couverts.

2 - Bilan financier

Le compte d'exploitation prévisionnel fixait une dépense totale de 187 000 €. La dépense réalisée est de 173 780,25 €. Les recettes prévisionnelles de 87 000 € HT ont été réalisées pour 74 113,69 €.

Il en résulte donc un déficit d'exploitation de 99 666,56 €, cohérent avec le prévisionnel, que la Ville s'est engagée à compenser par la convention signée en 1995.

3 - Participation de la Ville pour l'équilibre 2012

Un premier acompte a été versé le 10 juillet 2012 pour un montant de 107 100 €.

Compte tenu de ces éléments, la Ville ayant trop versé par anticipation et les résultats réalisés étant meilleurs que les prévisions, un titre de recettes de 7 433,44 € sera émis sur la ligne 204.90.20422.0095074.10011.

B - Résultat projeté 2013

Conformément aux objectifs fixés lors de l'avenant de prorogation de la concession, la recherche de l'équilibre économique et d'une réduction de la participation de la Ville reste une priorité.

1 - Centre commercial

L'année 2013 marque un tournant essentiel pour la concession. En effet, Pôle Emploi a confirmé sa volonté d'installer sa nouvelle antenne au rez-de-chaussée du centre commercial, avec une entrée rue Bloch. Cette implantation aboutit à l'optimisation de l'occupation du centre, mais implique des réorganisations importantes de surfaces :

- Redéfinir les surfaces de l'enseigne Centrakor et la rendre plus lisible,
- Redéfinir les surfaces (si le gérant l'accepte) du magasin «Délices d'Asie»,
- Réaliser des travaux en marge du centre pour améliorer la circulation rue Bloch où sera l'entrée de Pôle Emploi,
- Réaliser les aménagements des locaux (environ 3 M€ d'investissements) destinés à accueillir Pôle Emploi,
- Mettre en place un fléchage dynamique pour irriguer les commerces de la place, en vue d'accueillir cette clientèle potentielle composée des salariés et des usagers de Pôle Emploi.

L'engagement de ces opérations, l'obligation de nouveaux travaux, et l'acceptation d'un report de loyers pour Intermarché impliquent pour la Ville de Besançon des charges financières complémentaires sur le centre commercial. Pour l'année 2013, la participation Ville est estimée à un montant de 488 K€ au lieu des 150 K€ présentés initialement pour 2013 et 2014 (compte joint en annexe).

Cette évolution est due aux éléments suivants :

- Travaux trentenaires du sprincklage pour 224 K€ HT
- Travaux «en marge» sur la rue Bloch pour 84 K€ HT
- Division et réorganisation de Centrakor pour 134 K€ HT et du local ex-Brasserie pour 120 K€ HT
- Report des loyers d'Intermarché pour un montant de 95 K€ HT en 2013 (qui seront reversés à la Ville à partir de 2014, sous réserve de leur encaissement par Aktya).

Pour 2013, conformément au budget adopté en Conseil Municipal à ce titre, un premier acompte de 97 000 € pour le centre commercial de Cassin sera prochainement versé.

Le montant complémentaire pour atteindre le nouvel engagement financier prévisionnel de 488 K€ sera proposé à la décision modificative n° 2, sur la ligne de crédit 204.90.2042.0095056.10011, lors du Conseil Municipal du 19 septembre 2013.

Parallèlement à ces évolutions, Aktya et la Ville de Besançon se sont rapprochées pour envisager une cession du centre commercial avant le terme de la concession. Ceci fait l'objet d'un rapport spécifique au présent Conseil Municipal.

2 - Restaurant Inter-Entreprises

Quant au RIE, la Ville et la Société Aktya ont œuvré pour réduire de manière conséquente les coûts d'exploitation du restaurant, en renégociant avec la Société Avenance qui organise la restauration, en augmentant la capacité d'accueil du restaurant et en diminuant fortement les charges de fonctionnement.

La contribution de la Ville est aujourd'hui estimée à 51 000 € pour l'année 2013 (compte prévisionnel joint en annexe), en dessous des prévisions du CRAC précédent qui s'établissait à 60 K€.

Pour 2013, conformément au budget adopté en Conseil Municipal à ce titre, un premier acompte de 51 000 € pour le Restaurant Inter-Entreprises sera prochainement versé.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les comptes d'exploitation définitifs de l'exercice 2012 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,

- approuver les comptes d'exploitation projetés de l'exercice 2013 pour l'opération d'aménagement des grandes surfaces et du restaurant place Cassin,

- autoriser l'encaissement de 7 433,44 € pour trop perçu pour solde des opérations 2012 du restaurant inter-entreprises,

- autoriser le versement à la Société Aktya de 17 134,19 € pour solde des opérations 2012 sur le centre commercial,

- autoriser le versement à la Société Aktya, pour l'exercice 2013, d'un montant de 51 000 € pour le RIE à titre d'acompte, à prélever sur le compte 204.90.2042.0095074.10011,

- autoriser le versement à la Société Aktya, au titre de l'exercice 2013, d'un montant de 97 000 € à titre d'acompte pour le centre commercial Cassin, à prélever sur le compte 204.90.2042.0095056.10011.

SAIEMB Immobilier d'Entreprises puis Société Aktya

COMPTE D'EXPLOITATION HORS TAXES REALISE
Commerces Cassin (Intermarché + Malin Plaisir)

Dépenses en K€ HT	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges d'exploitation	74,55	84,30	108,24	145,13	131,11	133,39	151,07	142,88	154,81	127,04	144,21	138,91	140,90	156,89	216,14	218,03	201,19	158,35
Gros entretien / entretien courant	2,44	0,30	0,61	1,98	0,61	2,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,7	206,63	65,79
Grosses réparations	12,35	16,01	16,46	21,65	35,37	17,68	16,86	17,22	17,79	18,75	20,89	21,50	22,10	22,71	23,32	22	25	36,00
Frais financiers (Via-SAGS)	103,06	173,03	173,64	187,82	176,69	165,86	153,34	140,41	126,44	112,15	96,59	80,11	63,00	44,26	24,57	4,37	8,75	37,03
Frais Stationnement)	16,16	21,50	24,70	23,02	19,67	21,80	28,18	32,61	33,26	33,26	33,26	33,26	33,26	33,26	33,26	33,26	16,63	
Impôts et taxes	26,83	48,78	54,12	21,50	25,61	25,92	26,32	27,11	28,39	29,20	30,34	31,42	32,44	33,16	35,44	37,09	43,36	146,67
Assurances	1,37	1,83	1,83	1,83	1,83	1,98	2,16	2,94	2,59	2,68	3,00	3,08	3,40	3,55	3,80	21,17	21,95	29,54
Amortissements	66,16	104,28	121,35	146,20	155,19	164,95	175,12	186,00	197,58	209,87	222,94	236,83	251,59	267,28	283,95	131,28	102,19	202,68
Rémunération SAIEMB IE	2,44	10,06	10,67	13,87	14,03	13,72	13,48	13,62	13,57	13,12	13,52	23,89	16,57	17,80	18,97	20,52	17,25	36,33
Total	305,36	460,09	511,62	563,00	560,11	548,04	566,54	562,79	574,43	546,07	564,75	569,00	563,26	578,91	639,45	574,42	642,95	712,39
Recettes en K€ HT																		
Loyers	51,38	119,37	150,77	229,89	231,42	228,06	225,79	227,68	227,23	219,40	226,12	249,95	277,10	297,76	306,21	322,26	288,44	354,58
Charges récupérées	55,19	69,06	112,51	104,28	109,92	80,65	128,94	98,90	104,62	73,14	78,56	86,63	87,64	101,18	149,55	161,07	138,61	214,68
Produits financiers	2,29	8,99	7,01	14,18	8,84	14,64	10,76	5,42	2,57	1,91	2,08	3,62	11,57	8,97	1,55	4,39	15,69	
Rbt Participation Foncière		17,84	17,84	17,84	17,84	17,84	17,81	17,81	17,81	17,81	17,81	0,00	0,00	0,00	0,00	86,7	112,79	
Reprise PGE																		
Total	108,86	215,26	288,13	366,19	368,02	341,19	383,30	349,81	352,23	312,26	324,57	340,20	376,31	407,91	457,31	574,42	555,53	589,26
Participation Ville en K€ HT	196,50	244,83	223,49	196,81	192,09	206,85	183,24	212,98	222,20	233,81	240,18	228,80	186,95	171,00	182,14	0	87,42	123,13

SAIEMB Immobilier d'Entreprises puis Société Aktya

COMpte D'EXPLOITATION HORS TAXE REALISE
Restaurant Inter-Entreprises

Dépenses en K€ HT	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges d'exploitation Gros entretien / entretien courant	21,19	57,93	72,57	66,16	65,40	79,19	81,03	92,54	83,93	86,88	79,63	81,94	88,87	86,59	88,32	95,73	77,22
Grosses réparations	4,73	8,69	10,06	14,48	17,99	5,91	6,03	6,23	6,57	10,52	10,82	11,13	11,59	11,90	12,20	144,73	54,57
Frais financiers	21,65	73,48	69,97	66,16	62,50	58,29	53,92	49,18	44,41	39,23	33,76	28,26	22,00	15,51	8,48	1,45	
Frais SAGS (Via-stationnement)	5,18	6,10	5,64	4,88	5,34	6,95	8,04	0,00	0,00	24,61	7,86	8,20	8,20	8,20	8,36	4,10	
Impôts et taxes	7,47	10,98	7,47	9,45	9,60	9,76	10,05	10,52	10,82	11,25	11,64	12,02	12,29	13,11	13,50	13,05	14,91
Assurances	0,61	1,98	1,98	2,13	2,44	2,76	3,57	3,74	3,86	3,75	3,86	0,56	0,58	0,62	1,72	1,78	1,72
Amortissements	37,35	66,01	68,60	71,65	75,00	77,27	77,70	81,77	86,11	90,75	95,67	99,28	105,02	110,97	118,76	56,73	
Rémunération SAIEMB IE	0,61	2,13	2,29	3,51	3,96	4,44	4,10	4,06	3,87	3,94	3,22	4,24	3,86	3,56	3,60	3,62	5,43
Total	99,09	228,21	242,24	238,72	242,69	245,20	244,44	248,04	239,57	270,93	246,46	245,63	253,12	250,46	254,94	351,19	173,77
Recettes en K€ HT																	
Loyers, charges récupérées et reprise PGR	10,98	29,12	41,47	51,53	74,70	63,16	54,92	57,99	51,22	51,54	43,49	59,58	55,94	44,76	45,21	43,19	70,11
Produits financiers																1,31	4,00
Participation Ville en K€ HT	88,11	199,09	200,77	187,19	167,99	182,04	189,52	190,05	188,35	219,39	202,97	186,05	197,18	205,70	209,74	280,07	99,66

«M. Michel OMOURI : Nous sommes tous d'accord qu'il faut soutenir autant le commerce du centre-ville que les commerces de proximité, que ce soit sur Planoise ou Brulard mais c'est vrai que le Centre Cassin fait couler beaucoup d'encre depuis un bon moment. Je souhaiterais simplement aborder avec vous quelques remarques concernant ce rapport, notamment sur le compte d'exploitation. Sur la gestion locative des commerces, on constate une augmentation de 23 % sur un an, même après votre correction de 7 points, que l'on a reçue aujourd'hui, sans quoi ça aurait pu monter à 30 %. N'est-ce pas une progression trop rapide Monsieur le Maire, sachant que les magasins Intermarché et Malin Plaisir connaissent des difficultés aujourd'hui sur leur chiffre d'affaires et l'accessibilité de la clientèle, par rapport au Tramway ? L'impact se voit aussi avec les travaux du tramway parce que c'est vrai que que vous allez encore vous énerver, donc on nous dira «arrêtez de nous parler de cela»...

M. LE MAIRE : Je ne m'énerve jamais ! Jamais !

M. Michel OMOURI : ... c'est bien, à chaque fois, vous nous dites «arrêtez de parler des travaux» simplement il y a un impact !

M. LE MAIRE : Mais vous avez le droit de dire ce que vous voulez, dites ce que vous voulez !

M. Michel OMOURI : Simplement aujourd'hui Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE : Je rectifie seulement quand vous vous trompez !

M. Michel OMOURI : Oui vous avez raison comme à chaque fois. Si à chaque fois on vous dit que vous vous êtes trompé alors on va ressortir la note, excusez-moi Monsieur le Maire mais on va ressortir ce que nous avons reçu. On a reçu cela, la page 257, on est bien d'accord, si je compare à 2011 et si je prends les loyers : 288 000 € en 2011, 2012 : 354 000, on est bien d'accord là-dessus donc c'est 23 %. Alors voilà Monsieur le Maire, encore une fois on vous dit ce qui ne va pas et vous me dites que ce n'est pas vrai ! Laissez-moi terminer mon intervention et après vous pourrez me poser vos questions si vous voulez.

M. LE MAIRE : Vous êtes absolument incroyable ! Vous arrivez même à faire rire Jean ROSSELOT.

M. Michel OMOURI : Simplement vous allez peut-être moins rire Monsieur le Maire, aujourd'hui si on prend le chiffre d'affaires d'Intermarché, c'est - 70 000 €. Alors la seule solution que vous nous proposez c'est de faire un échelonnement du loyer en commençant, je crois, de mars 2014 sur 36 mois à 4 400 € HT. En plus on rajoute à cela les travaux du parking d'Intermarché que tout le monde souhaitait mais qui tombent très mal parce qu'ils vont commencer autour du 20 juillet et vont se terminer vers la fin septembre et là il va y avoir une énorme difficulté Monsieur le Maire, parce que la moitié du parking sera accessible et l'autre non. Je vous dis bien : - 70 000 € pour Intermarché, il faut vous poser la question. Maintenant revenons aussi sur l'Ecomarket de Brulard. Il a été question à un moment donné que vous veniez soutenir un peu plus ce magasin auprès des banques pour qu'ils puissent racheter les murs. En même temps, essayer de sécuriser le quartier, quand on voit que GBH va peut-être bientôt quitter le quartier au niveau administratif, j'espère que l'on va bientôt avoir une réponse là-dessus. Si en plus de cela on avait demandé à GBH de trouver une solution car la difficulté du Carrefour Market c'est que le parking sert ni plus ni moins aujourd'hui au stationnement des habitants suite au défaut de parking. De plus, aucune indemnisation au niveau du tramway Monsieur le Maire parce qu'il avait déposé un dossier qui a été refusé. Quand on voit c'est comme Beyrouth du côté de Brulard, il y a de quoi se poser la question. Aujourd'hui il souhaiterait investir sur Planoise mais il semble que vous refusez Monsieur le Maire que cette enseigne aille s'installer à Planoise ; alors je pose la question, si vous voulez légiférer sur le droit de vote des étrangers mais qu'en même temps vous interdisez que des magasins aillent à Planoise, il y a une incohérence politique. Voilà Monsieur le Maire, vous pouvez répondre.

M. Philippe GONON : Je voulais simplement vous dire que ce soir je serais particulièrement heureux de voter contre ce rapport mais pour la dernière fois puisque dans le rapport suivant vous nous dites enfin que vous cédez ce centre commercial qui a été pendant 18 ans un gouffre financier pour la Ville, je vous l'ai dit et on en a parlé en commission x fois. Je voulais saluer cette décision courageuse que

vous avez prise de vous débarrasser de ce poids mort financier. C'est un double plaisir d'ailleurs parce que ce soir nous avons un 2^{ème} dossier fort intéressant qui est celui de la vente du Conservatoire et j'ai eu l'occasion de l'écrire «bien joué» également. Donc sur ce rapport je regrette encore une dernière fois qu'avant la cession, non seulement nous payons le déficit d'exploitation, et Michel OMOURI s'est trompé en disant que nous avons des loyers trop chers, ils ne sont pas assez chers et 2^{ème} chose, que nous payons 488 000 € encore cette année juste avant la cession pour installer un certain nombre d'aménagements et d'organismes. En dehors de cette dernière manifestation de mauvaise humeur, je suis heureux, pour les finances de la Ville, que nous n'ayons plus à supporter ce déficit d'exploitation annuel, cette subvention d'équilibre, je ne sais plus comment vous l'appellez, qui a quand même coûté 6,5 M€ à la Ville pendant 18 ans.

M. LE MAIRE : Il faut refaire l'histoire effectivement de l'Intermarché de Planoise. Je me souviens des années 1994 lorsque je manifestais avec le Député Claude GIRARD et Robert SCHWINT pour tempêter contre le départ du commerçant qui était là et qui était parti avec pertes et fracas. Si effectivement collectivement Robert SCHWINT et Claude GIRARD -paix à leur âme- se sont unis pour sauver le magasin c'est parce qu'on considérait qu'il fallait qu'il y en ait un là, au centre de ce quartier. Planoise c'est 20 000 habitants mais sur ce secteur c'est 7 à 8 000 habitants au moins et le rayonnement de cette surface va bien au-delà. Il fallait effectivement un soutien et j'estime qu'il n'est pas scandaleux dans ces quartiers que l'on dit en difficultés, qu'on puisse soutenir des commerces qui ont du mal à tourner pour un certain nombre de raisons. Ce n'est pas scandaleux et là on le fait parce que figurez-vous qu'à Planoise les gens qui y vivent ont aussi besoin d'avoir un commerce de proximité.

Je remercie M. GONON pour ses félicitations auxquelles je suis sensible. Effectivement on a trouvé à le vendre, on avait déjà une offre il y a quelque temps mais qui était inférieure à celle-là et une deuxième offre aussi inférieure et je l'avais refusée et là nous le vendons. Ce n'est pas une opération financière mais nous le vendons parce qu'effectivement la collectivité n'a pas vocation à être propriétaire de bâtiments comme cela. Aktya va racheter ce bâtiment et va pouvoir gérer tout cela. Après c'était d'après vous un gouffre financier. Mais vous savez il existe beaucoup d'autres gouffres financiers dans beaucoup d'autres domaines, on a parlé du sport tout à l'heure, eh bien on soutient le sport même si cela coûte beaucoup d'argent mais c'est nécessaire. En revanche je ne suis pas vraiment d'accord avec les remarques de M. OMOURI, le problème ce n'est pas que ce soit un magasin halal ou pas, c'est tout de suite les mauvaises intentions qui percent, c'est simplement qu'il y a un équilibre commercial fragile à Planoise, dans le secteur Ile de France. Il y a un magasin déjà qui s'appelle «Coccinelle», qui est là depuis de longues années et qui apporte un service à la population et notre volonté est de ne pas fragiliser encore plus ce magasin qui est déjà en difficultés. Tout comme Jacques MARIOT a eu l'occasion de le dire, il ne le redira pas ce soir parce que je le dis, tout comme un certain nombre de commerces, entre autres à Avanne, ont fragilisé Intermarché, c'est vrai que là nous ne voulons pas fragiliser un commerce qui rend un vrai service de proximité, en en créant un autre. Ce n'est pas une histoire de magasin halal ou pas, je ne sais pas où vous allez chercher cela. M. EZER a dû vous le dire, je suis intervenu moi-même auprès du Ministre des Finances actuel pour le soutenir, parce que je trouve absolument incroyable que M. EZER qui veut acheter ce magasin ne puisse pas trouver le soutien des banques. Jacques MARIOT s'est beaucoup investi, il pourra vous le dire. Nous sommes intervenus auprès de la Préfecture, ce soutien n'étant pas suffisant, j'ai moi-même alerté le Ministre chargé de l'Economie et des Finances qui actuellement est en train de faire des pieds et des mains pour trouver des arbitrages. Pour que M. EZER puisse acheter son magasin nous faisons le maximum. J'ai certainement un tort c'est que je ne dis pas effectivement toujours ce que je fais, alors on dit «oui mais qu'est ce qu'il fait ?». Nous avons déjà échangé plusieurs courriers, j'en ai parlé moi-même à Pierre MOSCOVICI, il a d'ailleurs dû nous répondre à ce sujet ; avec son cabinet il fait le maximum mais je ne dis pas tout. Je ne vous ai pas dit par exemple qu'hier j'étais avec Claude JEANNEROT chez le Ministre de la Ville pour défendre le classement de Planoise et de Brulard en PRU, en quartiers prioritaires pour Palente-Orchamps, pour Battant et pour Montrapon. Je ne vous ai pas dit non plus que j'étais hier après-midi à 15 heures chez la Présidente de la Commission de la Défense Nationale pour faire valoir des arguments forts pour le maintien des militaires à Besançon. Je ne le dis pas assez, je n'envoie peut-être pas assez de communiqués de presse, je ne veux pas lasser. J'en reviens à l'Ecomarket, nous le soutenons. Quand vous dites que nous n'avons pas pensé aux parkings, vous imaginez bien que nous y avons pensé et d'ailleurs Jean-Noël FLEURY m'a alerté à ce sujet-là, M. BERNARD m'a appelé lui-même et lorsqu'il m'a dit «il faut faire les travaux à une période sinon

ils ne seront pas terminés à la rentrée» j'étais d'accord avec lui pour dire que ce n'était pas juste. J'ai mandaté Guy PEIGNER pour rencontrer M. BERNARD afin de trouver une solution pour qu'effectivement ça n'impacte pas sa rentrée. Une solution a été trouvée, ça je ne l'ai peut-être pas dit, j'aurais effectivement dû le faire. Je ne l'ai peut-être pas dit à M. OMOURI mais on essaie de régler des problèmes tous les jours. J'ai proposé, en tant que Président d'Aktya à M. Raymond BERNARD, le commerçant dynamique qui aime Planoise, et j'ai envie qu'il y reste, l'étalement de ses paiements pour qu'il passe cette période difficile et qu'il puisse rester sur Planoise et ensuite reprendre le cours normal de ses paiements. J'estime là n'avoir fait que mon devoir de Maire et de Président d'Aktya en favorisant une entreprise pour qu'elle reste sur place, on a étalé les paiements. Quant au parking une solution a été trouvée en accord avec lui.

M. Michel OMOURI : C'est bien. Nous avons appris ce soir qu'il y aura un projet de soutien à ce centre commercial, surtout Intermarché, je le répète Monsieur le Maire, on est à - 70 000 € aujourd'hui et donc j'attends avec impatience le fameux soi-disant «soutien» que vous allez apporter parce que si vous veniez uniquement à dire «on va échelonner les loyers à partir de mars 2014 sur 36 mois» la difficulté aujourd'hui de ces commerces, c'est de se dire peut-être qu'on n'aura même pas les moyens aujourd'hui de payer ses charges supplémentaires. Ce n'est pas un cadeau, Monsieur le Maire. Est-ce que c'est un échelonnement ? Est-ce que vous allez appliquer des intérêts ? Est-ce que sur 102 000 € vous avez mis des intérêts premièrement ? Monsieur le Maire, vous avez peut-être fait une erreur, j'avais dit que la Place Cassin était l'oubliée du PRU, depuis 2004 vous ne vous êtes pas battu, vous n'y avez même pas mis ne serait-ce qu'un centime d'aménagement...

M. LE MAIRE : Vous devriez aller plus souvent à Planoise !

M. Michel OMOURI : Simplement, la difficulté aujourd'hui est de soutenir un peu plus, et pas uniquement par l'échelonnement. Les magasins diront «écoutez, excusez-moi Monsieur le Maire, je n'ai pas les moyens de payer vos charges supplémentaires», c'est cela aujourd'hui la difficulté de cette Place Cassin. De plus, la clientèle de l'hôpital aujourd'hui est sur Super U et là vous ne vous posez pas la question, Monsieur le Maire, de la baisse de la clientèle. J'attends des actes et de voir comment cela va se passer.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, votre discours est constant, je ne veux même pas vous répondre parce que vous dites toujours les mêmes choses. M. BERNARD n'a pas besoin de vous comme avocat parce qu'il m'appelle directement lorsqu'il a un souci, ou Jean-Noël, ou mes services. Je l'ai déjà reçu plusieurs fois, c'est quelqu'un de très dynamique et on travaille avec lui. Vous dites que dans le PRU on a oublié la Place Cassin. Vous oubliez par exemple tout le secteur du Forum qui va être déconstruit ou les travaux que l'on va faire sur le parking. De toute façon vous voulez tout faire, vous allez tout régenter, vous avez proposé aux Bisontins de remettre la ville à neuf et en plus de baisser les impôts, on sait. Le problème c'est que plus personne ne croit ce type de promesse. Et puis quand vous dites, en réunion publique «le parking c'est Beyrouth», est-ce que vous considérez que vous incitez les gens à aller sur un parking où c'est Beyrouth ? Monsieur OMOURI, bien sûr que j'y vais, j'y vais certainement aussi souvent que vous et mon épouse va même y faire ses courses, figurez-vous, et je ne vous ai pas vu beaucoup là-bas. Vous n'avez plus la parole. Je pense aussi qu'apporter toujours des notes négatives sur les quartiers ce n'est pas leur rendre service et vous, vous êtes un grand spécialiste de cela. Vous voulez mêler la politique à tout !

M. Jacques MARIOT : Pour ce sujet commerce, heureusement qu'en 1995 la puissance publique, la Ville de Besançon a fait les efforts nécessaires pour racheter le centre commercial Cassin, parce qu'est-ce que l'on aurait aujourd'hui ? Et donc sachez le temps que passent Jean-Noël FLEURY et moi-même sur Cassin, le temps que je passe sur Ecomarket qu'on a essayé de sauver, où je suis intervenu deux fois avec le Secrétaire Général de la Préfecture pour qu'il puisse bénéficier de prêts. Et sachez bien que le commerce vient de vivre, depuis 2008, deux virages importants : le premier est celui du e-commerce ; le second virage où vous êtes totalement responsable est celui de la Loi de Modernisation de l'Economie qui a libéralisé le commerce. Autant dans les C2C nous avions auparavant un vrai pouvoir, des vrais leviers sur la grande distribution pour travailler avec eux, autant aujourd'hui dans les CDAC, la grande distribution nous échappe complètement, elle continue à se développer en périphérie de toutes

les villes de France. Sur les problématiques de commerce à Reims où j'étais il y a quinze jours, 850 élus de toute la France sensibles à la problématique de la désertification commerciale des quartiers et des difficultés du commerce des centre-ville étaient présents. Nous sommes tous en train de chercher des solutions entre nous sauf qu'aujourd'hui la grande distribution continue à se développer en périphérie, le e-commerce se développe, ça je ne vous en parle pas, et malheureusement l'impuissance publique arrive au niveau des quartiers et les quartiers de toute la France sont en difficultés. Je vais vous citer quelques chiffres. Je suis allé à Mulhouse voir ma collègue Adjointe au Commerce il y a trois semaines. Elle m'a présenté un grand power-point où il était écrit «la crise des centre-ville n'épargne pas Mulhouse», d'ailleurs il me semble que le Maire doit être de votre obédience. La vacance à Mulhouse est de l'ordre de 7 à 8 %, à Lorient elle est de 12 %, à Béziers où je pense que c'est aussi un Maire de votre obédience 17 %. Annie GENEVARD à Morteau a aujourd'hui 7 à 8 commerces dans la rue principale qui sont fermés, mon ami Michel RAISON, le Maire de Luxeuil a dans la rue principale 17 commerces fermés, à Battant on a le même problème et quand je lis dans la presse, Monsieur OMOURI, que les mesures d'urgence consistent à acheter les fonds, les baux commerciaux, heureusement qu'on ne l'a pas fait parce que je vais vous faire une multiplication : il y a 30 commerces fermés à Battant, imaginons qu'ils coûtent -allez on va dire- 100 000 € chacun, ça coûterait à la Ville de Besançon 3 M€ ! Imaginons qu'on les ait achetés, aujourd'hui je me tourne vers vous Monsieur OMOURI pour que vous deveniez le commercialisateur de ces 30 commerces de Battant.

M. LE MAIRE : Non, non on va laisser Aktya faire cela !

M. Jacques MARIOT : Vous comprenez bien, et je termine là-dessus, que malheureusement, sur toute la France, les quartiers se désertifient, comme j'en ai déjà parlé sur le plan médical. C'est un vrai souci pour nous les élus que d'être quelque part en échec dans certains quartiers. Le parking dont vous parlez à Cassin va refaire toute la surface et le retracer au profit des mois d'été parce que c'est plus opportun et qu'il y aura peut-être un petit peu moins de monde, ça va être fait par tranche pour que le parking soit utilisable, on ne va pas bloquer le parking en permanence. Enfin, sachez quand même qu'il y a des mesures qui sont mises en place sur le commerce de centre-ville ou de quartier et qu'on est constamment au charbon pour essayer de résoudre tous ces problèmes mais que malheureusement la grande distribution -et je termine là-dessus- nous échappe et ça il faut bien que vous le compreniez.

M. LE MAIRE : Il y a sur Planoise une obligation générale de tous les élus, Jacques tu y es beaucoup, je pourrais dire aussi Abdel GHEZALI, je pourrais dire aussi Danièle POISSENOT, il y a beaucoup d'élus qui font un gros travail. Danièle fait des permanences et recueille leur avis, Abdel aussi. Il y a un travail car c'est important et ce n'est pas facile. Concernant M. EZER, il sait bien que je suis intervenu et que j'ai appelé M. BARBERIS, Conseiller de Pierre MOSCOVICI qui suit cela. Et on est en train de trouver une solution. Je ne peux pas tout vous dire mais vous avez posé la question, je vous informe. Je vous ai expliqué la situation concernant Coccinelle, je ne vais pas recommencer à nouveau, vous ne voulez pas entendre !

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je trouve qu'on tombe un petit peu dans le domaine de la désinformation. Je voudrais rendre hommage au travail que fait Jacques sur toute la ville au niveau du commerce et celui de beaucoup de mes collègues. Je ne vais pas parler commerce, je vais parler parking et accessibilité. Dans le domaine de la désinformation, «vous n'accompagnez pas les commerces qui souffrent ou les centres qui souffrent, exemple Zénitude, vous n'êtes pas fichu de faire des pancartes» sauf qu'il y a un article et une photo dans l'Est Républicain qui illustrent et c'est la pancarte que la Voirie a mise. Les accès à Cassin, c'est un peu du même domaine, bien sûr que pendant les travaux les accès seront maintenus pour que le centre commercial puisse avoir ses clients et on profitera de cette réorganisation du parking pour qu'au tout début des travaux il y ait une zone d'accès pour pouvoir servir et livrer les clients en drive. Et croyez-moi je ne pense pas qu'ils s'en plaignent. Donc quand vous laissez entendre qu'on ne connaît pas les difficultés du quartier, qu'on ne va pas au-devant, qu'on n'aide pas les gens, vous êtes dans la désinformation la plus complète, comme d'habitude !

M. LE MAIRE : Vous voyez, quand on parle entre nous il y a des différences de vision. Concernant les difficultés réelles qu'il y a sur le secteur d'Intermarché mais aussi les secteurs, à la Cassinière, tous ceux qui sont autour, vous, vous dites «le parking là-bas, c'est Beyrouth, c'est un champ de ruines», moi je

ne dis pas cela. C'est le seul centre commercial de Besançon où on peut aller faire ses courses, à l'abri, gratuitement parce qu'en-dessous d'Intermarché -vous oubliez de le dire- il y a un grand parking gratuit et même à la demande de M. BERNARD nous avons «privatisé» pour partie avec une barrière pour que ses clients puissent aller là-bas et ressortir avec un ticket validé par le magasin pour avoir une place de parking. Vous, vous dites -et c'est la différence fondamentale entre nous- «le parking est plein de trous». Moi, contrairement à vous je dis que le parking là-bas est gratuit, vidéo-surveillé, éclairé, chauffé et même une partie est climatisée, ça c'est la grande différence qu'il y a entre vous et nous.

M. Philippe GONON : On a beaucoup et vous avez beaucoup parlé de Planoise, de ce que vous faites pour Planoise. Simplement je voulais vous faire part d'une réflexion que nous avons eue la semaine dernière lors d'un conseil de GBH, Grand Besançon Habitat, présidé par M. LOYAT sur les problèmes des 408 où la situation qui nous a été expliquée par les locataires eux-mêmes, qui étaient en face de nous, est considérée comme explosive. Il y a ici autour de cette table une adjointe qui était à côté de moi qui a eu des propos, j'ai trouvé, d'une gravité importante. La seule réaction que nous avons eue à ces cris de détresse des locataires, c'était de dire «on va faire une étude, on va prendre le temps de la réflexion et on va voir ce qu'on va faire». Moi j'ai exprimé mon désaccord à M. LOYAT sur ce point-là parce que j'ai eu le sentiment très profond que nous étions, à l'orée de cet été, sur une période qui risquait de dérapier complètement. Et je voudrais simplement Monsieur le Maire vous en faire part véritablement avec beaucoup de force parce que je ne pense pas que le temps soit à la réflexion et que le temps est à l'action véritable avec tous les services bien entendu, de police, de justice, etc. et que si nous ne faisons rien, je pense que nous prenons une très grande responsabilité dans des dérapages, je pense, qui peuvent aller très loin.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, je ne peux pas dire que vous ayez tort. Nous avons d'ailleurs bien sûr parlé avec Michel LOYAT et avec M. le Préfet de Région, avec M. le Procureur de la République M. SAFFAR, avec la Directrice Départementale de la Police, avec les représentants de GBH, avec le Directeur Général des Services de la Ville, avec les services sociaux, avec la PJJ et l'ensemble des forces là-bas parce que nous avons dit que cette situation n'était pas acceptable et que moi, Maire de Besançon, je ne pouvais pas accepter que la situation se dégrade là-bas comme elle s'est dégradée. Donc nous avons -là non plus je ne l'ai pas dit à M. OMOURI- parlé de ces problèmes. Nous avons même pris la décision, à titre d'essai, de mettre pendant deux mois une médiation de jour sur les 408 pour tenter de régler le problème. Nous sommes en lien avec GBH pour voir aussi comment on peut, peut-être même en renforçant la vidéoprotection à l'intérieur-même des bâtiments, mieux identifier celles et ceux qui commettent des délits. Nous allons aussi installer des caméras de vidéoprotection sur ce secteur, donc oui il faut agir. Mais je peux vous dire que tant le Maire que Michel LOYAT, en tant que Président de GBH, nous sommes là et nous agissons. Je crois que nous sommes tous inquiets par rapport à ce qui peut se passer et je tiens à dire ici qu'au-delà des grands discours je n'accepte pas que quelques petites bandes d'incérérés ou de voyous puissent faire la loi dans ces quartiers où 98 % des gens n'ont qu'une envie, quelles que soient leurs origines, c'est de vivre en paix et tranquillement. Donc je termine en vous disant que là-dessus nous sommes totalement d'accord, M. le Préfet de Région qui représente donc l'Etat et moi-même nous n'acceptons rien là-bas. Mais c'est quelquefois compliqué malgré une totale mobilisation des services de l'Etat, de la Police, de Grand Besançon Habitat et de la Ville. Vous savez, Philippe, ce n'est pas forcément facile. Michel LOYAT peut peut-être compléter ce que je viens de dire !

M. Michel LOYAT : Oui, la situation est grave et s'est aggravée au cours des derniers mois, c'est un fait. Je voudrais dire d'abord concernant le conseil d'administration de GBH, je l'avais rappelé à la fois par écrit et d'entrée de jeu quand nous avons eu le débat, il y a eu un débat spécifique sur la question des 408, un débat très large et je ne reprendrai pas les interventions des uns et des autres parce qu'un des points qui était posé c'est qu'au conseil d'administration les délibérations ne sont pas publiques. Donc je me garderai de commenter ou de reprendre de manière incomplète les déclarations des uns et des autres...

M. LE MAIRE : Si vous voulez bien le laisser terminer, Monsieur GONON ! Je vous redonnerai la parole ensuite.

M. Michel LOYAT : C'est une question effectivement de forme et de principe et je pense d'ailleurs que dans les situations de gravité -et là la situation est grave- il faut aussi être pleinement responsable. Il y a une situation très difficile et c'est la raison pour laquelle depuis plusieurs années un travail très étroit est

effectué entre les différents services de la Ville, différents élus, GBH, les intervenants sur le quartier, qui a permis de déboucher sur des actions concrètes et Annie MENETRIER a joué un rôle important dans ce domaine. Les actions concrètes c'est à la fois par rapport au terrain de foot, par rapport au square qui d'ailleurs donne satisfaction puis d'autres éléments qui ne sont pas en termes d'aménagement mais plutôt en termes de services. Vous avez brocardé ou ironisé sur une étude, je n'oppose pas des actions concrètes des services au quotidien à la nécessité de dégager des perspectives à moyen et long terme, c'est l'objet de l'étude urbaine et c'est l'objet également d'une étude menée par GBH, plutôt sociologique. Les études sont nécessaires, d'autant plus que des changements et des décisions très lourdes seront à prendre. Du côté de la Ville le Maire a rappelé il y a un instant que pour le PR2, la demande prioritaire est naturellement de poursuivre sur Planoise et d'inclure le quartier de la Grette donc ce ne sont pas des choses légères et vous vous doutez bien que, et on le souhaite, si cela peut se traduire par une décision positive du côté de l'Etat, il y aura ensuite des engagements financiers de la collectivité, décision lourde également dans le cadre du plan stratégique de patrimoine de GBH. C'est à l'étude actuellement et pour le plan stratégique de patrimoine à venir naturellement la Grette fait partie des questions particulièrement cruciales en conseil d'administration où nous avons largement débattu de la situation de la Grette et également de ce qu'il conviendra de faire par rapport au personnel et plus précisément concernant le personnel de terrain de GBH. Par rapport au nombre de logements il y a un nombre de personnes largement supérieur à ce qui existe dans le reste du parc, cela ne peut pas être contesté donc les chiffres sont suffisamment précis. Par ailleurs il y a eu effectivement au cours des derniers mois des difficultés très importantes rencontrées par l'agence et là nous aurons des décisions à prendre, cela fait partie des choses que nous nourrissons, je n'en dirai pas plus ici au Conseil Municipal, j'en ai dit davantage au Conseil d'Administration mais nous ne sommes pas ici en Conseil d'Administration de Grand Besançon Habitat.

M. LE MAIRE : Merci et je veux ajouter pour vous montrer que nous agissons, Monsieur GONON ou Monsieur OMOURI, pas plus tard que cet après-midi, le Directeur Général des Services ici présent a réuni les services de la Ville avec ceux de GBH pour mettre en application les décisions qui ont été prises. C'est de l'action et de la réaction et je peux vous dire qu'hier soir à 19 h 30 je quittais le bureau de François LAMY avec Claude JEANNEROT où François LAMY a écouté avec une oreille très attentive ce que je lui ai dit, suite aux documents préparés par Michel LOYAT et le service d'Urbanisme concernant un éventuel PRU 2 sur Planoise et sur les 408. Il m'a promis de venir ici à Besançon pour voir les quartiers, probablement en septembre-octobre et il m'a dit qu'il ferait le maximum et je peux même vous dire que le 10 juillet, le directeur opérationnel de l'ANRU va venir ici à Besançon et nous allons lui montrer les quartiers. Donc vous voyez, on peut aussi passer son temps à dire «mais ils ne font rien, mais qu'est-ce qu'ils font ?»... si, on fait mais je ne peux pas vous donner mon emploi du temps en permanence, faites-moi confiance, j'ai la passion de cette ville chevillée à mon corps, vous aussi certainement mais n'oubliez pas qu'on ne fait rien. Permettez-moi de vous dire que j'agis et je n'agis pas seul ! Avec Claude JEANNEROT par exemple car lui aussi est très préoccupé car c'est son canton. Je redonne la parole à Philippe GONON qui veut répondre et ensuite à Marie-Noëlle SCHOELLER.

M. Philippe GONON : Simplement vous m'avez nommé, Monsieur le Maire, représentant de la Ville auprès du Conseil d'Administration de GBH et comme tout administrateur je rends compte à celui qui m'a nommé et je vous dis la gravité de la situation que j'ai perçue. J'ai entendu dire les violences qu'ont subies les agents de GBH qui sont sur le terrain, que nous avons fermé l'agence, que nous avons abandonné le terrain parce que c'est cela aujourd'hui, nous l'avons abandonné face à une bande de dealers. Ce sont des voyous, ce sont des mecs violents, ils ont balancé une grille de fonte dans l'agence quand il y avait des agents présents. Ce sont des faits d'une gravité que je trouve exceptionnelle, et nous désertons aujourd'hui....

M. LE MAIRE : Non, on ne déserte pas, ce n'est pas vrai !

M. Philippe GONON : Si, on est absent, on recule actuellement. Alors est-ce que c'est pour mieux sauter et revenir sur le terrain ? Tant mieux, vous nous avez donné des mesures rassurantes. Mais simplement il me semblait utile et indispensable que le Conseil soit informé des difficultés gravissimes des 408. La réflexion peut être pour les mois qui viennent, pour le plan ANRU, etc. mais l'urgence c'est maintenant, c'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, vous avez compris que des mesures ont été prises dès cet après-midi et elles sont en application. Il y a quelque chose que je voudrais vous dire, le Maire comme la République ne déserte pas et ne désertera pas les quartiers difficiles, cela soyez-en sûrs. Je pense que GBH ne déserte pas, d'ailleurs les gardiens y sont encore, il y a encore du monde là-bas.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je voudrais conforter les propos de Michel LOYAT pour dire qu'autour d'Annie MENETRIER, un nombre important d'élus se sont mobilisés, et Abdel pourra le dire aussi, pour rester présents et pour affirmer notre présence. Le CCAS, comme la Ville, a fait le choix délibéré d'installer une antenne sociale de quartier sur la dalle qui a ouvert il y a à peu près un mois, c'est vrai que dès la première semaine il y a eu une agression d'agents, j'y suis allée, nous avons pris un certain nombre de mesures mais la décision est que nous resterons quoi qu'il arrive.

M. LE MAIRE : J'ajouterai, par rapport à ce que vous dites que quand on installe une antenne sociale on ne déserte pas. Le Président du Conseil Général hier soir me disait lors de notre entretien avec François LAMY que le Conseil Général aussi vient d'investir le quartier. Et il y a ceux que j'ai cités, j'ai oublié, excuse-moi Lazhar, mais Lazhar aussi est allé très souvent là-bas pendant l'été, pendant qu'un certain nombre d'entre nous étaient peut-être en vacances. Je me souviens il y a un ou deux ans qu'Annie MENETRIER, Abdel et Lazhar sont allés là-bas. Je dis solennellement ici ce soir à ce Conseil Municipal qu'on ne reculera pas et on n'abandonnera pas les quartiers, la Mairie doit y être comme les services publics. Lorsque par exemple des services publics ont voulu quitter la place Cassin parce qu'ils avaient été attaqués, je suis intervenu pour leur dire de rester, ils sont restés. La meilleure preuve que je peux encore vous donner c'est l'installation de Pôle Emploi à Planoise, j'ai insisté et nous sommes en train d'y arriver car au départ il souhaitait aller dans les tours neuves que l'on va construire dans La Fayette 2. J'ai dit, avec le Préfet qu'il valait mieux que Pôle Emploi n'aille pas à La Fayette 2 mais sur la Place Cassin que ça amènerait de l'activité au supermarché, aux commerces et aujourd'hui j'ai bon espoir que Pôle Emploi aille à Cassin, renforçant ainsi l'attractivité de la place et d'Intermarché. Comprenez donc que l'on peut peut-être réagir quelquefois un peu vivement quand on entend «mais qu'est-ce que vous faites, vous n'avez rien fait pour la place Cassin» ! On fait beaucoup pour la Place Cassin mais aussi pour la Place des Tilleuls, et aussi pour les Vareilles et sur l'ensemble de la Ville mais tout cela est très normal, il ne faut même pas me féliciter, c'est mon rôle de Maire et si on arrive à ce qu'Aktya permette l'implantation de Pôle Emploi et de ses 30, 40, 50 personnes, sur la place Cassin, ce sera bien. On travaille même à un retour du commissariat de police sur le secteur, vous voyez on n'arrête pas de travailler.

M. Abdel GHEZALI : Par rapport à la situation sur la Grette, c'est notre rôle d'être présent sur le terrain, autant les services que les élus. Je rappelle quand même que dans ce quartier il y a une maison de quartier avec 12 à 13 personnes qui y travaillent quotidiennement, il y a 15 jours vous y êtes passés certainement, il y avait 200 à 300 personnes pour la fête de quartier. Evidemment, sans nier les réelles difficultés qu'il y a là-bas, des gens de GBH sont présents sur le terrain, une Adjointe de quartier, Annie MENETRIER est présente, un certain nombre d'élus aussi, du travail est fait sans nier les difficultés. Il faut aussi se dire les choses parce que c'est de bonne guerre de votre part de nous dire «vous êtes responsable de tout», il faut aussi parler. La réalité est là, on ne la nie pas, on est au quotidien dans ces difficultés et on ne s'en réjouit pas. Simplement il faut aussi parler d'une manière générale évidemment des trafics, ils existent, la Police Nationale et les services de la Ville travaillent. En même temps, quand vous allez dans des quartiers, 40 % de chômage, la Ville n'est pas responsable de tout et on en prend notre part parce qu'en tant qu'Adjoint à la Vie des Quartiers, je ne me réjouis pas de ces situations mais vous n'allez pas chaque fois venir vers nous en disant «à Planoise ça se passe mal, à la Grette»... il y a une réalité.

A chaque fois c'est notre responsabilité mais c'est une responsabilité qui est partagée par tous. Il n'y a pas ceux qui vont dans les quartiers ou ceux qui n'y vont pas, il n'y a pas ceux qui font des analyses, des études et puis ceux qui vont se promener, on ne va pas se promener là-bas, on y va parce qu'on a la responsabilité de la Ville, tous ensemble. Il faut arrêter de dire à chaque fois que l'on ne fait rien !

M. LE MAIRE : Ne nous énervons pas !

M. Abdel GHEZALI : Vous avez le droit de ne pas être d'accord. On est présent mais les difficultés sont là. Mais le problème est plus profond et il y a aussi les problèmes d'école, les problèmes d'emploi, il y

a toutes ces difficultés-là, ce n'est pas facile et je ne vous le reproche pas, je pense que vous êtes actifs. Mais je ne m'adresse pas qu'à vous Monsieur GONON, je m'adresse aussi à Michel OMOURI quand on dit qu'on abandonne, on n'abandonne pas le terrain. Une maison de quartier est en pied d'immeuble, on est au quotidien là-bas et je rends hommage aussi à l'ensemble des services ; la situation est compliquée, difficile, mais c'est notre tâche et on y est.

M. LE MAIRE : Je vais vous redire pourquoi on n'abandonne pas les quartiers. Premièrement c'est notre boulot et deuxièmement parce que je sais que là-bas, je vous l'ai dit et je le répète, il y a 98 % des gens qui veulent vivre en paix et c'est notre rôle de faire en sorte qu'ils y arrivent. Jamais je ne baisserai les bras devant 10 ou 15 abrutis, voyous qui veulent faire leur loi là-bas. Les 408 comme Planoise, comme aucun quartier de Besançon ne deviendra un quartier de non-droit, je m'y engage. Il ne s'agit pas de mettre la sécurité partout, nous voulons agir et là-dessus on peut être d'accord. Les 408 c'est le quartier de mon enfance, je connais des gens qui habitent là-bas depuis 40 ans et ils me disent «Jean-Louis, fais quelque chose, on veut rester là nous», c'est aussi pour ces gens-là qui veulent rester, pour ces familles et pour ces enfants qui y sont bien. Il y a le square de la Fraternité, ce sont les gens du coin qui ont choisi le nom en disant : «on veut que ce soit le square de la Fraternité» et ils travaillent ensemble là-bas donc oui il y a des abrutis là-bas, il y a des voyous, il y a des criminels, c'est à la Police de s'en occuper et ils s'en occupent, mais ce n'est pas facile non plus.

M. Christophe LIME : Je vais revenir un petit peu sur l'objet parce que c'est quand même un petit peu la politique commerciale qui est en discussion...

M. LE MAIRE : Mais c'est un débat sur les quartiers, c'est intéressant !

M. Christophe LIME : Je tiens simplement à intervenir sur le fait de dire que la politique commerciale à l'intérieur des quartiers est extrêmement importante, c'est du lien social pour l'ensemble des gens qui sont présents sur place, c'est utile y compris à un certain nombre de personnes qui ne peuvent pas se déplacer ailleurs, par exemple les personnes âgées ou des gens qui n'ont pas de voiture. La difficulté qu'on a c'est le maintien ou l'arrivée d'un certain nombre de centres dits commerciaux à l'intérieur de ces quartiers, pour des raisons diverses et variées mais aussi de pouvoir d'achat. Cela veut dire que lorsque vous êtes sur un marché, sur un certain nombre d'endroits, le pouvoir d'achat est aussi un des éléments déterminants du fait de pouvoir acheter ou pas. Jacques tu le dis et je partage ton avis mais un point, la loi LME, qui permettait de mettre en concurrence l'ensemble des grandes surfaces pour pouvoir développer un certain nombre de grandes surfaces aujourd'hui montre sa limite, ça veut dire qu'on voit bien le manque d'intervention publique. On manque de moyens pour pouvoir intervenir sur un certain nombre de choses. On voit bien que l'ensemble des villes aujourd'hui ont les mêmes difficultés donc ça veut dire que la politique -et Abdel le dit avec beaucoup de passion- que tous les acteurs locaux se démènent comme des «beaux chiens» pour pouvoir s'en sortir mais comme nous n'avons pas suffisamment d'outils pour pouvoir intervenir là où on peut intervenir, ça nous pose un certain nombre de difficultés. La loi LME privilégie d'aller sur les centres commerciaux, secteurs rentables, et de laisser d'autres centres commerciaux sur des secteurs moins rentables avec des interventions publiques. C'est ce qui va se passer, on va de plus en plus demander, et Monsieur OMOURI vous l'avez dit, des interventions publiques pour pouvoir maintenir les centres commerciaux avec nos impôts, parce que nous voulons tous laisser les centres commerciaux sur un certain nombre d'endroits et on n'arrive plus à équilibrer entre des secteurs qui rapportaient de l'argent et ceux qui rapportaient peut-être un peu moins d'argent mais que la puissance publique imposait un équilibre sur l'ensemble de la Ville qui ne le permet pas. J'appelle aujourd'hui les nouveaux pouvoirs publics à légiférer une nouvelle fois. La loi LME doit être remise en cause et j'appelle notre Conseil Municipal à solliciter nos Députés pour qu'ils nous proposent une loi s'appliquant à l'ensemble du territoire français car pour toutes ces situations-là, si nous n'avons pas d'interventions publiques, si nous ne légiférons pas, la bonne volonté ne suffira pas.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord et d'ailleurs je crois qu'il y a des projets de loi en cours, on est allé beaucoup trop loin et c'est vrai que l'on n'a plus d'outils.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je vais revenir effectivement sur la problématique liée à la Place Cassin. C'est vrai que quand on vous écoute, que ce soit vous-même ou M. GHEZALI, on voit de la passion et je crois qu'ici autour de la table on est tous d'accord sur le fait que la passion est là, il n'y a pas à

dire. Mais j'ai quand même envie de vous demander quels sont les résultats, Monsieur le Maire, parce que là il est vraiment question de résultats. On est en fin de mandat, j'entends bien, vous êtes sur le terrain, je n'en doute pas, on se rencontre tous sur le terrain c'est vrai, mais à un moment donné on revient au résultat et c'est plus de 140 M€ qui ont été injectés dans le quartier de Planoise, en particulier au cours de la période 2007-2012 dans le cadre du plan de rénovation urbaine. C'est plus de 7 000 € par habitant dans ce quartier et à la fin on a envie de dire : «où sont les résultats ?». Alors je suis désolée, vouloir implanter Pôle Emploi c'est bien, mais à la place j'aurais aimé des entreprises. Finalement ce débat met une fois de plus en évidence la pertinence des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes car il est question d'attractivité parce que la politique qui a été menée est en quelque sorte aussi sanctionnée. Une faible implication de la Ville en matière d'attractivité alors même que cet aspect semble accessoire doit être au coeur même de la politique. A partir de là ne soyons pas étonnés qu'effectivement plus de 40 % voire 45 % de personnes sont au chômage dans certains quartiers avec plus de 30 % des personnes à Planoise en particulier vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Je pense que même si souvent effectivement on va dire que les torts peuvent être partagés au niveau national, ici localement on peut reconnaître que les résultats malheureusement laissent penser que la politique qui était menée n'a pas été très efficace.

M. LE MAIRE : Je n'attendais pas autre chose de votre part.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire vous avez évoqué tout à l'heure l'éventualité de médiations de jour. Est-ce que vous envisagez une extension des missions des correspondants de nuit ou est-ce que c'est plutôt un autre dispositif ?

M. LE MAIRE : Non je vous ai dit que l'on allait à titre d'essai mettre en place une médiation de jour pendant la période d'été.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : C'est vrai qu'il y a des difficultés par rapport à ce quartier et il ne faut pas se le cacher. Cependant on n'a pas déserté ce quartier et des choses ont été mises en place et je salue justement l'action des médiateurs, encore une fois l'être humain ne sera jamais remplacé par une vidéosurveillance. Quoi qu'il en soit dans ce quartier malgré les difficultés, nous avons rencontré, le jour de la fête des quartiers, les mamans de l'Association des 408 avec lesquelles on a échangé mais à aucun moment elles n'ont manifesté le souhait de quitter le quartier. Au contraire, elles étaient là à demander de l'aide mais pour justement rester dans ce quartier, pour aller de l'avant et à aucun moment de désertier ou de baisser les bras. Je voulais vraiment saluer le courage de ces mamans et dire encore une fois que les élus ont été à leur écoute et que les choses vont se résoudre progressivement.

M. LE MAIRE : Merci Nozhat. Monsieur BONNET vous n'avez pas terminé donc je vous redonne volontiers la parole.

M. Pascal BONNET : Vous ne m'avez pas répondu...

M. LE MAIRE : Sur quoi ?

M. Pascal BONNET : Vous avez dit en effet que vous envisagiez à court terme...

M. LE MAIRE : Oui, je vous ai dit qu'on faisait un essai pour deux mois. Ne me demandez pas le résultat de l'essai avant même qu'on l'ait commencé.

M. Pascal BONNET : Je ne vous demande pas le résultat de l'essai, je vous demandais si c'était une extension des missions des correspondants de nuit...

M. LE MAIRE : C'est autre chose...

M. Pascal BONNET : ... qu'envisagez-vous précisément ?

M. LE MAIRE : Ça a été décidé cet après-midi, on va faire un essai de médiation de jour certainement avec des personnes compétentes.

M. Michel LOYAT : Sur Planoise des bilans sont faits très régulièrement concernant le PRU mais vous avez cité ce chiffre de 140 millions. Je rappelle quand même que la plus grosse part de ces 140 millions correspond à des actions en matière d'habitat et de réhabilitation et là vous pouvez voir effectivement les changements. Pour les locataires ce n'est pas négligeable ; c'est plus de 2 000 logements qui sont réhabilités dans ce cadre. Par ailleurs on pourrait citer toutes les constructions nouvelles liées au PRU puisqu'il y a eu des déconstructions sur Planoise et il y a eu des constructions sur différents quartiers de Besançon ou même dans des communes périphériques puisque c'est le «un pour un», chaque fois qu'il y avait un logement déconstruit il y avait un autre logement social construit. Donc sur les 140 millions il y a déjà cette grosse part sans parler de tous les aménagements que nous avons régulièrement présentés en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Je mets donc ce rapport aux voix, quels sont ceux qui sont contre ? 1. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 7 (1 contre - 1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.